



le Guide du Stagiaire

CGT ENFiP 2017/2018

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63
• www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr • dgfp@cgt.fr

Premières affectations Inspecteurs stagiaires

Spécial 1^{ères} affectations



Sommaire

- 2 Edito
- 3 Evolution des règles de gestion
- 4/7 Les modalités d'affectation
- 8 Les termes à connaître
- 9 La rédaction des vœux
- 10 Les postes au choix
- 11 Carte de France des mutations inspecteurs 2017
- 12/13 Les Missions/structures
- 14 L'aide de la CGT
- 15 Bulletin d'adhésion

vous renseigner,

vous conseiller,

vous défendre...



Édito

Vous entrez dans le "long" processus qui vous amènera à votre titularisation en septembre 2018 et à votre "premier poste" en mars 2019 : rédaction des demandes de premières affectations, publication du projet, réunion des CAP nationales, affectations nationales puis affectations locales.

La qualité de rédaction des demandes de première affectation est primordiale pour avoir les meilleures chances d'obtenir satisfaction.

C'est pourquoi nous vous proposons ce guide pratique, destiné à vous apporter les renseignements essentiels dont vous aurez besoin pour rédiger au mieux votre demande.

Ces conseils pratiques ne dispensent pas de lire attentivement le "guide sur les premières affectations" distribué et commenté à l'ENFiP par le "bureau RH 1C" de la DGFIP. Cette publication syndicale n'a pour but que de souligner les points qui nous paraissent essentiels.

Nous vous conseillons de prendre contact avec les militants expérimentés et les élus de la CGT Finances Publiques.

Durant toute la période de rédaction de votre demande, vous recevrez de nombreuses informations et aides :

- ✓ Réunion explicative organisée à l'ENFiP par la DGFIP ;
- ✓ HMI spéciale de 2 h (mardi 9 janvier à Clermont et jeudi 11 janvier à Noisiel) où des élus de la CGT en CAP Nationale vous apporteront les précisions indispensables sur la rédaction des vœux, les affectations, le rôle et le fonctionnement des CAP ;
- ✓ Permanences quotidiennes de la CGT à l'ENFiP du 8 janvier au 2 février 2018.

Avant votre départ de l'ENFiP en juillet 2018, vous recevrez un nouveau guide pratique de la CGT destiné à vous apporter tous les renseignements dont vous aurez besoin pendant le stage premier métier.

N'hésitez pas à venir nous retrouver ! Nous vous souhaitons une bonne continuation de scolarité.

La campagne de mutation qui s'ouvre en cette fin d'année 2017 est particulière puisque si les annonces de Bruno PARENT se concrétisent, pour certain.e.s d'entre vous ce sera la dernière avec des règles d'affectation fines dès le mouvement national.

La DGFIP s'attaque aux règles de mutation des agents, jugées trop rigides et contraignantes dans un contexte de restructuration /destruction (?) de notre administration.

En effet, la mission CAP 2022 annoncée par le Premier Ministre a des objectifs certains de « réformes » comprenant des transferts et abandons de missions ou de privatisation.

La DGFIP n'échappera pas à la règle, elle a déjà payé le plus lourd tribut en terme de suppressions d'emplois sur les quinze dernières années et vit, depuis la fusion, au rythme des restructurations incessantes.

Si certaines décisions ne s'appliquent pas cette année, déjà quelques nouveautés font leur apparition :

▶ DÉLAIS DE SÉJOUR

Selon les annonces faites au groupe de travail du 29 novembre 2017, les inspecteurs stagiaires en 1ère affectation à compter du 1er mars 2019 pourront muter pour le mouvement du 1er septembre 2020. Soit un délai de séjour réel de 2 ans.

C'est donc un frein à la mobilité choisie des agents.

▶ SUPPRESSION DES POSTES À PROFIL

La direction générale remplace les postes à profil par des postes au choix. Les postes à profil contenaient une part d'ancienneté administrative dans les critères d'affectation et surtout faisaient l'objet d'une CAP et donc d'une possible défense des droits des agents.

Les postes au choix ne sont soumis à aucun critère, ni aucune règle, ce n'est que de l'arbitraire contrairement à la règle de l'ancienneté (garantie d'équité entre les agents et lisible pour toutes et tous).

▶ RÔLE DE LA CAP NATIONALE ET DES ÉLUS CGT

Depuis l'an dernier, l'administration s'évertue à réduire le temps de consultation et de CAP des élus et donc des droits des agents à être défendus. Dans cette même logique, dès 2018, en CAPN, les élus ne pourront défendre que les « cas personnels ou familiaux » graves. Ils ne pourront plus vérifier les mouvements et intervenir sur les dossiers en cas d'erreur ou d'oubli dans le mouvement.

Dès 2019 pour les directions préfiguratrices, et 2020 pour tous les départements, les freins à la mobilité choisie, la fin de la mobilité fonctionnelle, la suppression des RAN etc... sont annoncées dans l'instruction de cette année par la mise en place de l'affectation au département.

La CGT Finances Publiques a et continue d'exiger le maintien et l'amélioration des droits et garanties des agents, le maintien du réseau de la DGFIP et la sauvegarde de nos missions, la création d'emplois à hauteur des besoins. C'est pourquoi elle revendique l'abandon immédiat des projets du directeur général de remise en cause de nos droits et garanties.

La CGT Finances Publiques vous invite à signer la pétition « STOP AU RECUL COMPLET DE NOS DROITS ET GARANTIES » et à participer aux réunions d'informations et de dialogue organisées par ses militants.

SOYONS PLUS FORTS ENSEMBLE

PRINCIPES D'AFFECTION

1. Vous déposez une demande de 1^{ère} affectation dans le mouvement général de catégorie A en indiquant les vœux correspondants à la dominante obtenue, et répondez (si vous le souhaitez) à l'appel de candidatures (postes au choix).
2. Votre affectation nationale sera prononcée : à la direction (en général, il s'agit du département ou d'une direction spécialisée), à la RAN (**1 cf. Page ci-contre**) et sur une mission / structure (voir p. 8 de ce guide).
3. La spécialité, que vous garderez 3 ans, sera déterminée par la dominante suivie et par la nature du poste sur lequel vous serez nommé en 1^{ère} affectation au 1^{er} mars 2019 :
 - spécialité : gestion publique ;
 - spécialités fiscales : fiscalité professionnelle ou fiscalité immobilière (**2 cf. Page ci-contre**).
4. Ensuite, l'affectation sera affinée dans le cadre du mouvement local de votre direction, qui vous affectera sur un poste déterminé.

CLASSEMENT DES DEMANDES

Les demandes sont interclassées en fonction de l'ancienneté administrative recalculée dans le nouveau grade. Les stagiaires en première affectation concourent avec les titulaires.

A ancienneté administrative identique les candidats seront départagés par le numéro d'ancienneté.

Les stagiaires ne bénéficiant d'aucune reprise d'ancienneté figureront en fin de classement. A ancienneté égale ils seront départagés entre eux sur la base du rang de classement au concours d'entrée à l'ENFiP.

SITUATION DE FAMILLE

La date à retenir pour apprécier la situation familiale est le 1^{er} mars 2018.

Bonification fictive ancienneté :

- 6 mois par enfant à charge
- 1 an en situation de rapprochement

Les couples pacsés et les concubins sont assimilés aux couples mariés.

Attention



ATTENTION ! L'administration demande des justificatifs d'imposition commune pour les PACSés de l'année. Les agents qui se sont pacsés entre le 1^{er}/01/2017 et le 28/02/2018 doivent produire des pièces justifiant de manière « indiscutable » qu'ils entretiennent ensemble le domicile commun.



(1) • RAN (Résidence d'Affectation Nationale) :

une RAN englobe, au sein d'une même entité de gestion, la ville d'implantation des services de l'ex DGI et les villes sièges des trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP. La CGT Finances Publiques a toujours revendiqué une affectation la plus fine possible pour tous les agents.

ATTENTION : La cartographie des RAN a été réaménagée avec date d'effet au 1er septembre 2018.

(2) • **La CGT Finances publiques** a été la seule organisation syndicale à intervenir sur la problématique de la spécialité fiscalité immobilière. Le peu de postes existants bloquait parfois de fait les inspecteurs désirant muter géographiquement. La DG a accordé une ouverture : un inspecteur qui demandera une mutation prioritaire verra sa demande étudiée sans tenir compte de la spécialité fiscalité immobilière.

Priorité pour rapprochement interne

Cette priorité permet l'accès à une résidence au sein du département obtenu au titre du rapprochement externe.

Cette résidence peut être, celle du lieu d'exercice du conjoint ou du domicile familial.

► **A savoir !** cette année les stagiaires rentrant au titre du Rapprochement Externe seront dès la sortie du projet affectés A La Disposition (ALD) sur le département ou affectés sur une RAN dans une mission structure au titre du Rapprochement Interne.

La DG s'engage à réaliser dès la sortie du projet les Rapprochements Externes et Internes.

N'oubliez pas de demander à bénéficier du Rapprochement Interne dès la rédaction de votre demande de première affectation, pour cela n'hésitez pas à venir consulter les militants CGT.



LES SITUATIONS DE PRIORITÉS sont prises en compte dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, en tenant compte des demandes formulées par les intéressés et de leur situation de famille après avis de la CAPN compétente.

Pour bénéficier de cette priorité, vous devez cocher la case correspondante de la fiche "75 ST" (priorité pour rapprochement), et la case précise correspondant à votre situation.

Nous vous conseillons de mettre les vœux de rapprochement après vos demandes de vœux sur des postes fixes, puisque les demandes sont examinées dans l'ordre et que le vœu – rapprochement – équivaut à ALD département.

PRIORITÉ POUR RAPPROCHEMENT

(pages 26 à 33 de l'instruction DG)

La séparation doit résulter de contraintes professionnelles.

Il concerne les stagiaires souhaitant se rapprocher de leur conjoint, partenaire de pacs, concubin, ex-conjoint (ayant le ou les enfants à charge), ou d'un soutien de famille (père, mère, frère, soeur) susceptible de leur apporter une aide matérielle et/ou morale.

ATTENTION cette situation concerne uniquement les agents seuls ayant un ou plusieurs enfants à charge. Elle ne concerne pas les cas où le stagiaire lui-même souhaite apporter une aide à un parent.

La séparation doit être certaine et intervenir au plus tard le 31 décembre 2018.

C'est à l'agent de préciser son choix pour la priorité : sur le département d'exercice du conjoint, ou sur le département de la résidence principale s'il est limitrophe de celui dans lequel le conjoint exerce. Pour le rapprochement familial, la priorité s'exerce sur le département où réside le soutien de famille.

A l'intérieur de la région Ile-de-France, la priorité pourra s'exercer sur le département du domicile, même s'il n'est pas limitrophe du département d'exercice du conjoint.



PRIORITE LIÉE AU HANDICAP (p. 37 et 38 de l'instruction DG)

Attention, cette priorité ne concerne pas les inspecteurs recrutés contractuels handicapés.

La priorité pour les agents recrutés par voie de concours concerne :

- ▶ Les stagiaires titulaires de la carte d'invalidité ou d'une Carte Mobilité Inclusive avec la mention "invalidité" (CMI) et qui justifient d'un lien avec la RAN demandée.
- ▶ Les stagiaires souhaitant se rapprocher d'un enfant handicapé nécessitant des soins dans un établissement adapté (l'enfant doit être titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une CMI).

Vous pourrez bénéficier d'une priorité qui sera examinée lors de la CAPN sur la RAN de votre choix. Vous serez affectés ALD RAN. La priorité ne s'applique qu'à une seule RAN.






Vous devez cocher la case correspondante sur la fiche de tête 75 T et joindre les justificatifs nécessaires.



PRIORITÉ POUR UN DOM : (p. 39 à 41 de l'instruction DG)

Pour pouvoir prétendre à cette priorité vous devez pouvoir justifier de votre Centre des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) pour l'un des cinq DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et la Réunion).

Les stagiaires doivent pouvoir justifier d'à minima deux critères sur les cinq suivants :

-  **le domicile d'un parent proche** : il s'agit du domicile d'au moins un parent proche de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) : père, mère, grands-parents, enfant.
-  **l'assujettissement à la taxe d'habitation** de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) depuis au moins 3 ans.
-  **le lieu de scolarité ou d'études** : il convient que l'agent ait suivi, à partir de l'âge de 6 ans, au moins 5 ans de scolarité et/ ou d'études supérieures.
-  **le lieu de naissance** : il s'agit du lieu de naissance de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin).
-  **le domicile de l'agent** : il convient que l'agent justifie de l'établissement de son domicile dans le DOM concerné avant son entrée à la DGFIP. En cas de promotion, la situation est appréciée à la date de la nomination dans le corps.

Si tel est le cas, les stagiaires concernés pourront prétendre à une priorité au titre du CIMM, sur un DOM.

ATTENTION

Les demandes prioritaires exprimées au titre du rapprochement et les demandes prioritaires exprimées au titre du CIMM DOM seront interclassées pour un même département selon la règle de l'ancienneté administrative éventuellement bonifiée.



← DEMANDE LIÉE (p. 56 de l'instruction DG)

Le principe : Vous pouvez lier votre demande avec celle d'un autre agent de la DGFIP (stagiaire ou titulaire), quelle que soit sa catégorie (jusqu'au grade d'IP), pour obtenir ensemble un département ou une résidence. Il n'y a pas de demande liée possible avec un agent d'une autre administration que la DGFIP. Toutefois la problématique du calendrier des CAP empêche certaines mutations liées entre différentes catégories.

Sachez cependant que le fait de lier votre demande ne donne lieu à l'obtention d'aucune priorité, et que l'ancienneté retenue pour les vœux liés est celle du moins ancien.

Important!

DEMANDES LIÉES

Si vous souhaitez faire une demande liée, prenez contact auprès d'un élu ou d'un militant de la CGT afin de vous faire aider.

A savoir! JUSTIFICATIFS À FOURNIR



Pour toutes les demandes de priorité, vous devrez fournir tous les justificatifs au moment du dépôt de votre demande : ne les oubliez pas, sous peine de voir votre demande rejetée ! Pour les changements de situation entre le dépôt des demandes et le début de la CAPN vous devez fournir les justificatifs dès que possible.

A savoir !



Rôle de la CAP Nationale et des élus CGT

Depuis l'an dernier, l'administration s'est évertuée à réduire les droits des élus et donc des droits des agents à être défendus. Dans cette même logique, dès 2018, en CAPN, les élus ne pourront défendre que les «cas personnels ou familiaux graves». Ils ne pourront plus vérifier les mouvements et intervenir sur les dossiers en cas d'erreur ou d'oubli dans le mouvement.

Jusqu'à aujourd'hui, les élus de la CGT s'assuraient du respect des règles, et les affectations publiées dans le cadre du projet pouvaient être modifiées "en cascade" suite à la CAPN. Cette cascade ne pouvait être que positive : vous pouviez obtenir un vœu mieux classé dans votre liste, jamais un vœu moins bien classé.

Le projet sera quasiment identique au définitif. Donc sauf situation grave, si vous n'obtenez rien au projet il n'y a plus de recours possible.

▶ RAN (RÉSIDENTIE D'AFFECTATION NATIONALE) :

une RAN englobe, au sein d'une même entité de gestion, la ville d'implantation des services de l'ex DGI et les villes sièges des trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP.

▶ A.L.D. (A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR)

Vous êtes affecté sur un département (ALD sans RAN), le directeur peut vous déplacer où il veut et quand bon lui semble sur le département, en fonction des besoins des services. Vous n'avez aucune garantie de maintien sur votre première RAN d'affectation.

Vous pouvez aussi être affecté sur une RAN (ALD à la RAN de...). Dans ce cas, vous pouvez être changé de service sur une des commune de la RAN (**Attention** : de nombreuses fusions de RAN ont eu lieu et d'autres sont à venir).

En pratique, dans certains départements, la direction vous demandera de remplir une "fiche de souhaits", qui sera examinée en CAP Locale, mais celle-ci n'a qu'un caractère indicatif et certains directeurs n'en tiennent pas forcément compte.

Dans de nombreux départements, les représentants de la CGT se battent pour que les vœux émis de manière purement indicative soient pris en compte.

▶ E.D.R (ECHELON DÉPARTEMENTAL DE RENFORT)

Vous êtes affectés sur une structure de renfort dont la mission consiste à remplacer les absences prolongées ou à renforcer certains services en difficulté (remplacement d'agent en congé formation, congé maternité...) ou en création.

L'EDR en mode unifié, mise en place à compter du 1er septembre 2015, est une mission / structure nationale dont les modalités de comblement des emplois obéissent à des règles particulières. Ces emplois sont attribués en priorité au choix des agents déjà dans le département. Les emplois non pourvus en local sont offerts au mouvement national.

Tous les EDR sont affectés "EDR sans RAN" au département.

Contrairement à l'affectation A.L.D., la mission est définie pour une durée déterminée et ouvre droit à un régime indemnitaire spécifique, compte-tenu des sujétions particulières. Elle suppose en général une mobilité plus importante sur les postes que l'affectation ALD.

▶ AGORA "MUTATIONS"

Ce logiciel, qui donne accès au référentiel de tous les emplois d'inspecteurs implantés à la DGFIP, est le logiciel que les titulaires utilisent pour leur mutation.

Vous devrez choisir : "Mouvement général CAT A".

Le logiciel AGORA est implanté sur les ordinateurs de l'ENFiP. Il est très long d'utilisation, et la campagne des 1ères affectations des inspecteurs stagiaires est très courte : ne vous y prenez pas au dernier moment pour faire votre fiche de 1ère affectation.



← LES SPÉCIALITÉS :

En filière fiscale il subsiste 2 spécialités :

- la fiscalité professionnelle ("GEST" et "CONTL" : gestion, contrôle) ;
- la fiscalité immobilière.

C'est la conséquence des réformes des services et notamment de la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique.

En filière gestion publique, il n'y a pas de spécialité.

Une demande de première affectation à souscrire pour le 2 février 2018 :

Elle comporte deux parties :

- ⇒ La "feuille de tête" sur laquelle vous devez indiquer votre situation familiale et les priorités éventuelles en joignant les justificatifs (imprimable uniquement après validation des RH) ;
- ⇒ La liste de vos vœux de 1^{ère} affectation, où vous classerez dans l'ordre de préférence les postes et directions offerts dans le référentiel spécifique.

Rappel en filière fiscale : la nature du poste sur lequel vous serez nommé en mars 2019 déterminera votre spécialité (fiscalité professionnelle ou immobilière) **que vous garderez 3 ans**, ainsi que votre formation au 1^{er} métier au 1^{er} septembre 2018.

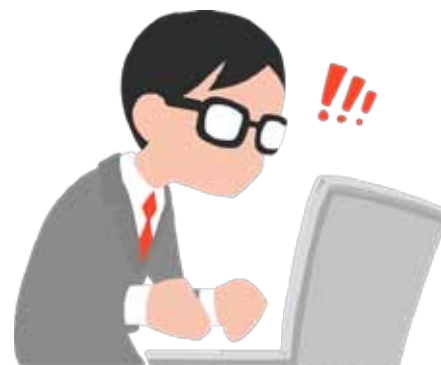
Quelques conseils :

- ⇒ La qualité de la rédaction de votre demande est primordiale pour créer les meilleures chances d'obtenir satisfaction dans vos choix (géographique ou spécialité), d'où l'importance de demander conseil aux militants et aux élus en CAP nationales (Commission Administrative Paritaire) de la CGT Finances Publiques.
- ⇒ Les vœux que vous avez exprimés seront examinés selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Attention, si aucun d'entre eux ne peut être satisfait, vous serez affecté sur un poste resté vacant. Nous vous conseillons d'**ELARGIR VOTRE DEMANDE**, y compris sur des vœux ALD et EDR, afin d'éviter cette affectation d'office. Cependant, élargir ne signifie pas demander n'importe quoi : ne demandez jamais une résidence ou un département que vous ne souhaitez absolument pas obtenir.

ATTENTION aux "incompatibilités", liées à l'activité professionnelle d'un proche ou à l'exercice d'un mandat électif.

Important !

- ⇒ Confiez le double de votre fiche de vœux aux élus de la CGT Finances Publiques. Indiquez un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre rapidement (portable).
- ⇒ Afin d'optimiser vos chances d'accéder à un département, pensez à demander toutes les structures proposées.
- ⇒ Joignez systématiquement tous les justificatifs de votre situation.





N'OUBLIEZ PAS LES POSTES AU CHOIX !

Les postes au choix : il s'agit de postes faisant l'objet d'un appel à candidature dédié mis en ligne sur Ulysse.

Candidats pour les services centraux et structures assimilées, délais de séjour de 3 ans

⇒ Pour les Services Centraux et assimilés (Les équipes de délégués interrégionaux, les Départements Comptables Ministériels (DCM) et l'ENFiP).

Candidats pour les services hors métropole (COM/TAF), délais de séjour de 2 ans renouvelable une fois

⇒ Les postes Hors métropole (Collectivités d'Outre-Mer -COM et Trésoreries auprès des Ambassades de France - TAF).

Candidats pour les directions nationales spécialisées et les DR/DDFiP, délais de séjour de 3 ans

⇒ Pour les directions nationales et postes spécifiques en DD/DRFiP :

← LA SPHÈRE FISCALE :

Les Directions Nationales Spécialisées: la DNVI (Direction, BVG, BVCI), la DNVSF (Direction, BCREV, CTPAT), la DNEF (Direction, BII, B3I, BIR, BNINV, BAPF, BNEE), la DGE (Fisca, RESSO, RECFO), la DIS (Direction, CIMPS), la DNID (CAV, BNDED).

Les Pôles Nationaux de Soutien au Réseau (PNSR).

Les BCR, POJUD et HYPCC en DR/DDRFIP.

Mayotte : Direction, HYPCC, Gestion, Contrôle et Cadastre

← LA SPHÈRE GESTION PUBLIQUE :

Les Pôles Nationaux de Soutien au Réseau (PNSR) ;

Les PED ET PGD en DD/DRFiP.

Direction, Huissier et GCPuB pour la DRFiP de Mayotte.

▶ Les candidats devront formuler une demande dans Agora demande de vœux «AP appel à candidature CAT A, P, CHOIX » ;

▶ Le dossier de candidature devra être accompagné de l'avis de la direction de départ (directeur de l'ENFiP), des trois derniers comptes rendus d'entretien d'évaluation (si possible), d'un curriculum vitae selon un modèle à la convenance de l'agent et de la fiche de vœux 75T.

Attention



Depuis le 01/9/2017 les IFIP affectés sur des postes "au choix" seront tenus de rester 3 ans dans leur spécialité mais aussi 3 ans sur leur poste. Ce délai sera ramené à 1 an pour les IFIP pouvant bénéficier d'une priorité pour rapprochement de conjoint.

L'appel à candidature pour les services centraux et assimilés prime l'appel de candidature pour les postes hors métropole qui prime l'appel de candidature pour les Directions Nationales et pour les postes spécifiques qui prime à son tour le mouvement général.

Mouvement définitif de mutation et des 1^{ères} affectations des inspecteurs au 1^{er} septembre 2017 (hors postes à profil, BCR, Hypothèques et hors priorités)



Annexe 8 - Liste des structures/métiers relevant du mouvement général

SPHÈRE	TYPE DE DIRECTION	MISSION-STRUCTURE	SERVICES	DOMINANTE
GESTION FISCALE	DRFIP/DDFIP	GESTION	SIP (service impôts des particuliers) - SIE (service impôts des entreprises) - PRS (pôle de recouvrement spécialisé) - Trésoreries amendes et impôts - Service de Publicité Foncière (enregistrement) - Service Départemental de l'Enregistrement	GESTION FISCALE
		CONTROLE	Inspection de Contrôle et d'Expertise - BDV (brigade départementale de vérification) - PCRCP (pôle de contrôle des revenus/patrimoine)	
		CDIFI	Inspection de fiscalité immobilière et Brigade FI - PCRCP (pôle de contrôle des revenus/patrimoine)	
		SPFC4	Chef de service de publicité foncière	
	DIRCOFI (Direction du contrôle fiscal)	DIRECTION	Services de direction	
		BRVER	Brigade régionale de vérification	
		BEP	Brigade d'études et de programmation	
	SDNC	DIRECTION	Service de direction	
		BNIPF	Brigade nationale d'intervention de publicité foncière	
	DINR	GESTION	SIP (service impôts des particuliers) - SIE (service impôts des entreprises) - Recette des non-résidents - remboursement TVA sociétés étrangères	
CONTROLE		ICE (inspection de contrôle et d'expertise) - PCE (pôle de contrôle et d'expertises) PCRCP (pôle de contrôle des revenus/patrimoine)		
GESTION PUBLIQUE	DRFIP/DDFIP	GCPUB (Gestion des comptes publics)	Trésorerie mixte	GESTION PUBLIQUE
			Trésorerie secteur public local	
			Trésorerie gestion OPH	
			Trésorerie hospitalière	
			Recette des Finances	
			Paieries départementales et régionales	
		HUISSIER	Fonctions d'huissier	
		CHEF DE POSTE COMPTABLE	Trésorerie mixte Trésorerie secteur public local	
GESTION FISCALE ET GESTION PUBLIQUE	DRFIP/DDFIP DINR / SARH DCST DSFP AP-HP DSFIPE - DNID	DIRECTION	Services de direction	GESTION FISCALE ET GESTION PUBLIQUE
		DRFIP/DDFIP	Équipe départementale de renfort	
		DISI	Sections administratives	
CADASTRE ¹	DRFIP/DDFIP	CADASTRE	Centre des impôts fonciers – Brigade foncière	SANS DOMINANTE
		DIRECTION	Services de direction	
	SDNC	BNIC	Brigade nationale d'intervention cadastrale	
		PHOTO	Atelier de Photogramétrie	
INFORMATIQUE ²	DISI	ANALYSTE/ PSE/ PSE-CRA / SIL	Services informatiques des DISI/ESI	

¹ Les missions-structures de la sphère cadastre ne peuvent être attribuées qu'aux agents relevant de cette spécialité.

² Les missions-structures de la sphère informatique ne peuvent être attribuées qu'aux inspecteurs détenteurs des qualifications informatiques requises pour ces emplois.

Annexe 9 - Liste des structures/métiers relevant de l'appel à candidatures pour postes au choix

SPHÈRE	TYPE DE DIRECTION	MISSION-STRUCTURE	SERVICES	DOMINANTE
GESTION FISCALE	DRFIP/DDFIP	BCR	Brigade de contrôle et de recherche	GESTION FISCALE
		POJUD	Pôle juridictionnel judiciaire	
		CHEF DE CONTROLE	Chef de contrôle dans les services de publicité foncière	
	DVNI	BVG	Brigade de vérifications générales	
		BVCI 3	Brigade de vérification et de contrôle informatisé	
		DIRECTION	Services de direction	
	DNVSF	BCREV	Brigade de contrôle de revenus et brigade de programmation et d'appui tactique	
		CTPAT	Contrôle patrimonial (brigades patrimoniales, STDR - service du traitement des déclarations rectificatives, service du contrôle des valeurs mobilières)	
		DIRECTION	Services de direction	
	DNEF	BAPF	Brigade des affaires police fiscale	GESTION FISCALE ET GESTION PUBLIQUE
		BII	Brigade d'intervention interrégionale	
		BIR	Brigade d'intervention rapide	
		BNINV	Brigade nationale d'investigations	
		B3I	Brigade d'intervention et d'ingénierie informatique	
		BNEE	Brigade nationale d'enquêtes économiques	
		DIRECTION	Services de direction	
	DGE	FISCA	Service de la fiscalité	
		RECFO	Service de recouvrement forcé	
		RESSO	Services des ressources RHB	
	DIRECTION IMPÔT SERVICE	CIMPS	Centre impôts service	
		DIRECTION	Services de direction	
GESTION PUBLIQUE	DRFIP/DDFIP	PGD	Pôles de Gestion Domaniale	GESTION PUBLIQUE
		PED	Pôles d'Évaluation Domaniale	
	DNID	CVEN	Commissariat aux ventes	
		BNDE	Brigade nationale d'enquêtes et de documentation	
GESTION FISCALE ET GESTION PUBLIQUE	DINR	PNSR	Pôle national de soutien au réseau	GESTION FISCALE ET GESTION PUBLIQUE
	DNID	PNSR	Pôle national de soutien au réseau	
	DCST	PNSR	Pôle national de soutien au réseau	
	DRFIP/DDFIP	PNSR	Pôle national de soutien au réseau	

3 Les postes en BVCI sont attribués aux inspecteurs détenteurs de la qualification d'analyste à l'exception de ceux retenus dans le cadre de l'appel à candidatures du 10 novembre 2017 (note réf. RH1C/2017/11/1858).

Confiez aux représentants de la CGT Finances Publiques un double complet de votre fiche de vœux accompagné de tous les justificatifs.

DÉPÔT DES DEMANDES :

- ▶ **le 2 février** à l'ENFiP, encore une fois, la campagne des 1^{ères} affectations va être courte, entre l'ouverture d'AGORA VOEUX et le 2 février 2018 (elle sera, en plus, entrecoupée des congés de Noël).

Les dates suivantes sont données à titre indicatif.

Parution du projet d'affectations :

- ▶ **Mai 2018**

(disponible sur ULYSSE et auprès de la CGT Finances Publiques)

Préparation de la CAP nationale d'affectation par les élus :

- ▶ **Mai 2018**

Tenue de la CAP nationale d'affectation :

- ▶ **Mai 2018**

Parution des premières affectations définitives des IS (« *les suites* ») :

- ▶ **Fin mai 2018**

CAP de titularisation :

- ▶ **juin 2018**

Lors de cette CAP, vous serez titularisés, avec date d'effet au 1^{er} septembre 2018.

Les élus de la CGT Finances Publiques de la CAP nationale des inspecteurs n° 4 :

- Pierre-Jean LANGUE : pierre-jean.langue@dgfip.finances.gouv.fr
- Ghislaine MUSSCHE : ghislaine.mussche@dgfip.finances.gouv.fr
- Michel TROJANI : michel.trojani@dgfip.finances.gouv.fr
- Arnaud CHAPUY : arnaud.chapuy@dgfip.finances.gouv.fr

VOS CONTACTS À LA CGT FINANCES PUBLIQUES :

- Pierre-Jean LANGUE (réfèrent CAPiste national A) - 01.52.82.80.77
pierre-jean.langue@dgfip.finances.gouv.fr
- Fanny DE COSTER (responsable nationale du suivi de l'ENFiP)
06.32.08.28.56 / 01.55.82.80.83
fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr
- Marie-Christine POUVEROUX (référente ENFiP Clermont)
marie-christine.pouveroux@dgfip.finances.gouv.fr
- Chantal FAVIER (référente ENFiP Noisiel)
chantal.favier@dgfip.finances.gouv.fr

PERMANENCES

“spéciales premières affectations” :

Les élus, militants et anciens stagiaires de la CGT Finances Publiques, seront à votre disposition pendant les différentes permanences. Elles se tiendront à Clermont et Noisiel durant le processus de rédaction des premières affectations (du 8 janvier au 2 février 2018).

N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER !

Travaux préparatoires à la CAP d'affectation :

- Contactez les élus de la CGT Finances Publiques pendant les travaux préparatoires, du 3 mai au 26 juin 2016.
- Téléphone : 01.55.82.80.80
ou la salle CAP 01.55.82.80.76 / 80.77/80.84
- Fax : 01.55.82.80.66 / 01.48.70.71.63



Bulletin d'adhésion

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFiP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom :

Service :

Adresse : entrée - bâtiment - résidence :

N° : type et voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

SECTION :

- ENFiP Noisiel - Groupe :
- ENFiP Clermont - Groupe :

Montant de l'adhésion :
Inspecteur-Stagiaire : 73 €

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom :

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

- NVO** (hebdo d'actualité) **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens)
- VIE NOUVELLE** (journal des retraités)

Date :/...../..... Signature :



Construire ensemble
l'action revendicative
pour gagner


- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr ou dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Vos référentes

Chantal FAVIER, ENFiP Noisiel

chantal.favier@dgfip.finances.gouv.fr

cgtstagiairesenfipnoisiel@gmail.com


 : 07.68.60.72.27



Marie-Christine POUVEROUX ENFiP Clermont

marie-christine.pouveroux@dgfip.finances.gouv.fr

cgt.enfip63.stagiaires@gmail.com

 07.68.23.60.94

